

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS118

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 27 BIS

À l'alinéa 7, substituer au mot :

« réunissant »,

les mots :

« ayant accompli ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel